

Quelle fiscalité pour votre don ? en fonction de votre situation

Si vous êtes imposable en France, assujetti à l'IR (l'Impôt sur le Revenu)	Déduction de 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable !	Si vous donnez 100 € à l'Eglise cela ne vous coûtera en réalité que 34 € !!!
Si vous êtes imposable en France, assujetti à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	Déduction de 75 % de votre don, dans la limite de 50 000 € par an	Si vous donnez 1 000 € à l'Eglise cela ne vous coûtera en réalité que 250 € !!!
Si vous êtes imposable en France, assujetti à l'IS (Impôt sur les Sociétés)	Déduction de 60 % de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires	Si vous donnez 1 000 € à l'Eglise cela ne vous coûtera en réalité que 400 € !!!